

Conseils d'utilisation

POUR UNE MEILLEURE OPTIMISATION DES PRODUITS, LA SOCIÉTÉ
PROFILS SYSTÈMES® RECOMMANDE QUELQUES CONSEILS D'UTILISATION :

L'utilisation des menuiseries au quotidien doit se faire en toute sécurité, dans un esprit de bon sens : Ne pas se pencher vers l'extérieur, ne pas se suspendre aux battants, ne pas se coincer les doigts, éviter les claquements non contrôlés de type courant d'air, etc...



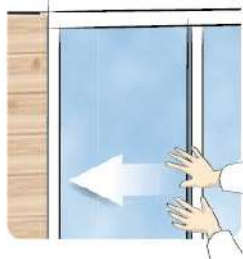
■ **Pour les fenêtres battantes et les oscillo-battantes** utilisez vos deux mains lors de la fermeture afin de faciliter l'écrasement des joints (étanchéité). Son utilisation sera grandement facilitée.



■ **Pour les portes d'entrées, les portes-fenêtres,** qui sont des châssis de grandes dimensions et généralement assez lourds, utilisez vos deux mains pour accompagner leur fermeture.



■ **Pour les châssis coulissants** nous vous conseillons d'utiliser vos deux mains pour faire démarrer le vantail, qui de par sa dimension de vitrage a une inertie importante. C'est la méthode la plus sûre pour l'ouverture et la fermeture.



SONT EXCLUS DE LA GARANTIE



- 1° Dégâts causés volontairement ou par force grave
- 2° Les dégâts notamment causés par :
 - guerre, actes de terrorisme ou sabotage, rébellion, révolte, émeutes graves, lock-out, revendications
 - éruptions volcaniques, séismes, inondations, raz de marée et autres catastrophes naturelles
 - suites directes ou indirectes d'explosions
 - production de températures à 80°, radioactivité, radiation par ion, produits, toxiques ou explosifs, déchets dangereux de fusion
- 3° Les dégâts causés aux produits par toute modification fondamentale ayant pour conséquence une modification de ses caractéristiques primaires
- 4° Toute forme de dégradation de la couche de laque causée par :
 - usage anormal, usage normale ou vieillissement
 - utilisation de produits de soins différents sur un même chantier
 - déformation de la surface d'appui
 - causes d'origine mécanique
 - chocs thermiques importants ou viciés
 - friction d'objets émoussés
 - dégâts qui n'influencent pas l'aspect esthétique de l'ensemble
 - le dégratage détaillant de l'ensemble
 - milieu agressif (notamment milieu chloré et bord de mer)
- 5° Dégâts causés par le nettoyage ou par le contact avec des produits ou matériaux auxquels la couche de laque ne résiste pas chimiquement, ou causés par des vices de ou réparation
- 6° Dégâts causés par l'utilisation non judicieuse de produits, structures ou matériaux ou l'utilisation de produits matériels ou structures auxquels la ne sont pas destinés
- 7° Dégâts causés par l'immersion continue ou anormale dans des solutions aqueuses, sauf accord préalable de Profils Systèmes®
- 8° Les dégâts causés directement ou indirectement par une fissure ou l'endommagement de la couche de laque des profils structuraux ou pièces qui ont subi des déformations telles que piége ou clivage après application de la laque
- 9° Les dégâts causés par les couples galvaniques provenant de l'application de composants alliage non compatibles (cuivre, plomb, zinc, etc.)
- 10° Les dégâts causés suite au non entretien ou mauvais entretien chronique
- 11° Les dégâts indirects et immatériels tels que perte de jouissance chronique, immobilisation mal-venue, dédommagement ou pénalités de retard, perte de clientèle, etc.
- 12° Retard non justifié dans l'exécution de réparations ou retouches préventives éventuelles ordonnées lors d'inspections, contrôles ou tests
- 13° Les structures ou éléments dont on ne peut prouver que le traitement a été effectué par Profils Systèmes® (transport sur pièces)
- 14° Les produits non laqués chez Profils Systèmes®

GARANTIE 2

Éléments mobiles & accessoires : Une garantie de 2 ans est donnée sur tous les accessoires démontables, mobiles et les quincailleries laquées contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut matière, de fabrication, de conception et de la corrosion hors dommages mécaniques. Le départ de garantie est la date de réception de la marchandise. Profils Systèmes remplace les pièces jugées défectueuses. Le remplacement de ces pièces défectueuses n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie décrite ci-dessus. Cette garantie ne couvre pas les frais de pose ou de dépose.

SONT EXCLUS DE CETTE GARANTIE :

- 1° les défauts et/ou détériorations provoqués par l'usage normal ou par accident extérieur (montage erroné, utilisation anormale)
- 2° les défauts et/ou détériorations provenant d'une négligence, d'un défaut d'entretien ou d'un entretien défectueux de la part de l'acheteur, ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur
- 3° le fonctionnement défectueux résultant de la force majeure
- 4° les produits non laqués par Profils Systèmes®

Votre fabricant / Installateur agréé

aluglass

..... côté véranda

www.profil-systemes.com

PROFILS SYSTÈMES
Parc activités Massane - 10 rue Alfred Sauvy 34 670 Ballargues - France
Tél : +33 4 67 87 67 87

Profil Systèmes, une société du groupe Corialis

Cédric Dubois, R. Suzanne - 8, Le Bazar - Architecte - 30 Nord Architecture - 061 046 - Représentation des couleurs et textures non contractuelles - Tous droits réservés

Garanties

NORMES, CERTIFICATS & Règles d'entretien

Profil
SYSTÈMES

L'alu naturellement

Labels

La société Profils Systèmes® respecte les labels de garanties suivants, et atteste de la mise en place d'un suivi de qualité, d'applications de procédures à tous les stades dans l'entreprise, de la commande jusqu'à la livraison de ses produits.



La marque **NF** est une marque de certification délivrée par l'AFNOR (Association Française de Normalisation). Elle vous garantit la qualité et la résistance mécanique des profilés à rupture de pont thermique*, leur conformité aux normes en vigueur. *Dans la limite du certificat



Le label **QUALANOD®** concerne exclusivement les produits en aluminium anodisés et est délivré par l'ADAL (Association pour le Développement de l'Aluminium Anodisé ou Laqué). L'anodisation est le traitement de surface spécifique de l'aluminium qui consiste à créer par électrolyse une couche uniforme très résistante d'oxyde d'aluminium. Cette couche donne un aspect satiné très esthétique au profilé. N° de licence 1421



Le label **QUALIMARINE®** concerne la préparation spécifique de la surface des profilés en aluminium avant laquage, pour les installations prévues en bord de mer. Ce label est aussi fortement conseillé dans les zones industrielles fortement polluées. Cette préparation consiste à enlever la couche superficielle du profilé afin d'éliminer toutes les impuretés de surface et de retrouver la composition à cœur du métal. Label sur demande. N° de licence QM38



Le label **Qualicoat®** assure une qualité supérieure pour les menuiseries en alu thermolaqué, dont l'usage se destine principalement en milieu extérieur. Ce label est délivré et régulièrement contrôlé par l'ADAL. Le process de thermolaquage comprend une préparation de surface, une conversion chimique du support, l'application de la laque (en général en poudre polyester) et la cuisson au four. Ce label atteste de la qualité du process de thermolaquage (épaisseur conforme de la couche de laque, adhérence, résistance mécanique, etc.,...). N° de licence 549



La certification **SEASIDE** est une marque de certification délivrée par l'ADAL. Elle concerne la préparation spécifique de la surface des profilés en aluminium avant laquage, pour les installations prévues en bord de mer et dans les zones industrielles fortement polluées. Cette préparation consiste à enlever la couche superficielle du profilé afin d'éliminer toutes les impuretés en surface. N° de rapport 2010-077

Garanties

Profils Systèmes® a décidé de proposer en avant-première une poudre "Classe II" la confortant dans le fait d'être leader sur son marché en matière de durabilité. Le choix de cette qualité de poudre permet à Profils Systèmes® de garantir ses produits 25 ans.

Outre leurs qualités esthétiques et leur durabilité, vos menuiseries en aluminium ont l'avantage de demander peu d'entretien. Nous vous proposons quelques conseils quant à leur utilisation (qui ne sont qu'un rappel des règles élémentaires de bon sens). La garantie sera valable si les règles d'entretien et les conseils d'utilisation ont bien été respectés.



La présente garantie atteste que les accessoires laqués, tôles laquées, matériaux composites laqués et les pièces laquées en peinture liquide par la société Profils Systèmes® bénéficient d'une garantie 2 ans à compter de la date de livraison.



La présente garantie atteste que les profilés alu laqués en « classe II » par la société Profils Systèmes® bénéficient d'une garantie de 25 ans à compter de la date de livraison et dans la mesure où la totalité du chantier ait été réalisé en « classe II ».

Ces garanties couvrent exclusivement les produits laqués contre les défauts suivants :

- Décollement, écaillage et cloquage
- Corrosion, sauf si cette corrosion est causée par pliage ou déformation des éléments après application de la laque de finition
- Foinage, changement de teinte et perte de brillance supérieure aux tolérances des prescriptions du label Qualicoat®
- Corrosion filiforme.

Afin de faire valoir ses droits à garantie, l'acquéreur devra sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la société Profils Systèmes®, par écrit, de l'existence de ces défauts dans un délai maximum de 60 jours à compter de leur découverte. L'acquéreur devra apporter la preuve que les profils ont bien été fournis par Profils Systèmes®. Dans ces conditions, la société Profils Systèmes® prendra en charge, selon son degré de responsabilité, la remise en état des produits garantis. Profils Systèmes® se réserve le droit de choisir la meilleure solution pour procéder à cette remise en état. Cette garantie ne couvre pas les frais de pose ou de dépose.

Entretien

POUR UNE MEILLEURE OPTIMISATION DE SES PRODUITS, LA SOCIÉTÉ PROFILS SYSTÈMES® RECOMMANDE DE RESPECTER L'ENSEMBLE DE CES RÈGLES D'ENTRETIEN :

1 Fréquence de nettoyage

En zone rurale ou urbaine peu dense, où l'ambiance ne comporte pas d'éléments agressifs, la fréquence des entretiens est en général de l'ordre d'une ou deux fois par année pour ce qui concerne les surfaces régulièrement lavées par les eaux de pluie. En ambiance urbaine, industrielle ou marine, les surfaces exposées à la pluie requièrent, en général, un entretien semestriel. Le nettoyage des parties non lavées naturellement par les eaux de pluie doit s'effectuer plus fréquemment que pour les surfaces exposées.

Lorsque le maintien permanent de l'aspect décoratif constitue une exigence toute particulière (entrée d'immeuble, devanture de magasin etc...) le nettoyage pourra être effectué plus fréquemment. Si, à proximité de la construction, des travaux ont provoqué des dépôts de saleté sur les surfaces en aluminium (par exemple : travaux sur la chaussée devant un magasin ou construction d'un immeuble voisin), il est nécessaire, surtout sur les parties non lavées naturellement par la pluie, de procéder à un nettoyage soigné.

2 Méthode de nettoyage

Surfaces régulièrement entretenues : Le lavage peut s'effectuer au moyen d'eau additionnée d'un agent mouillant savon noir ou détergents ménagers biodégradables respectueux de l'environnement ; il doit être complété par un rinçage soigné à l'eau claire à l'éponge et un essuyage avec un chiffon doux et absorbant. Cette opération peut être combinée avec le nettoyage des vitrages. Surfaces moyennement encrassées : On peut utiliser des produits de nettoyage "décrassant-lustrant" (Essence F), spécialement élaborés pour cette application. Ces produits contiennent un agent mouillant et des produits désincrustants.

Dans tous les cas, il est recommandé de terminer le nettoyage par un lavage à l'eau claire et un essuyage au moyen d'un chiffon doux et absorbant. Surfaces fortement encrassées : si l'encrassement est particulièrement adhérent, on a recours à des produits "décrassant-lustrant". Pour l'Aluminium anodisé on pourra les appliquer au moyen de tampons synthétiques du type Scotch-Brite, Finishing. **Dans tous les cas un rinçage final soigné à l'eau claire suivi d'un essuyage avec des chiffons doux et absorbants est requis.**

3 Remarques générales

Il est essentiel d'éviter l'usage de produits très agressifs, tels que certains détergents pour vaisselle, lessives, solvants et produits basiques ou acides. Il faut également proscrire les tampons abrasifs grossiers, tels que polie de fer, papier Emel, etc... Eviter d'entreprendre le nettoyage des surfaces chaudes et ensoleillées, surtout pour les surfaces laquées.



Plus de détails avec l'Adal :
www.adal.asso.fr/chaine-qualite/entretien_0_8_67175_php